



Communiqué de presse

vendredi 27 mars

## **La fausse bonne idée du stockage souterrain de CO2**

**L'engouement pour le stockage souterrain du CO2 est en train de retomber. Un rapport parlementaire vient de confirmer la position des associations. FNE réaffirme son opposition à cette technique inutile et coûteuse, qui n'arrange que les producteurs d'énergies fossiles. Pendant que Total fore toujours.**

### **Un stockage souterrain de CO2 dans les Pyrénées Atlantiques**

Depuis des mois, les associations nationales, régionales et locales de protection de l'environnement s'opposent au premier projet français de captage et stockage souterrain de CO2, porté par TOTAL dans les Pyrénées - Atlantiques.

Marie-Laure Lambert, membre du directoire du réseau juridique de FNE, accuse : « *Pour verdir son image et surtout récupérer des permis d'émission, Total fore actuellement un nouveau puits sous le vignoble de Jurançon, méprisant les risques de fuites pour les riverains et l'acidification des terrains, protégé par un régime juridique sur mesure qui le dégagera, en 2013, de toute responsabilité en matière de surveillance, d'entretien du site et d'intervention en cas d'accident.* »

**FNE demande la suspension immédiate des travaux en cours** sur ce site Total, qui relèvent du coup de force. En effet, toutes les autorisations n'ont pas été données.

### **Le débat doit avoir lieu**

Parallèlement, un débat public national portant sur l'intérêt ou pas de cette technique doit être organisé. Ce débat permettra une discussion approfondie et démocratique sur tous les aspects de ce dossier (risques, intérêt collectif, financement, responsabilité), et la mise à plat du régime juridique qui aujourd'hui, transfère la responsabilité à long terme sur l'Etat et les finances publiques.

### **Les scientifiques réservés**

Or désormais, nombreux sont ceux qui s'interrogent à leur tour sur l'intérêt de cette technique. Les revues scientifiques ont déjà publié des articles très réservés sur les mirages de cette solution simpliste. Aujourd'hui, ce sont les très sérieux députés de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques qui critiquent clairement le soutien coûteux de l'Etat aux recherches privées dans ce domaine.

## **La transition énergétique retardée**

En effet, le CSC (Captage et stockage souterrain de CO<sub>2</sub>) détourne des financements considérables de la recherche sur les énergies renouvelables : 26 milliards d'euros de financements publics pour seulement 2 milliards d'euros pour l'éolien et 2 milliards d'euros pour la géothermie (rapport Birraux p. 37).

C'est autant de retard sur la voie de la transition énergétique. La recherche et les financements privés et publics devraient être au contraire massivement orientés vers l'amélioration de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

Le CSC est une fausse solution qui vise uniquement à « verdir » l'image des énergies fossiles, vestiges du passé, et qui nécessite en outre une consommation d'énergie supplémentaire de 40% ! Le CSC « conforte l'utilisation des énergies carbonées dans les pays qui les importent, avec même le risque d'accroître leur dépendance énergétique, puisque l'implantation d'un dispositif de CSC impose un supplément de consommation d'énergie » (rapport Birraux p.105).

## **Soutenir d'autres énergies**

Il faut au contraire se tourner très rapidement et massivement vers des énergies de substitution, qui sont aujourd'hui techniquement disponibles.

Nous soutenons la conclusion des parlementaires : « *Le soutien public accordé à l'effort technologique doit être ajusté pour éviter d'encourager par contrecoup une nouvelle expansion des énergies carbonées en France. En particulier, l'installation des équipements de CSC ne doit pas être subventionnée* ». P.120

## **Sources**

*L'Ecologiste* n°27, vol 9 n°3, automne 2008, p. 48, Science et Vie mars 2009, p.69 « la capture du CO<sub>2</sub> ne sauvera pas le climat »

["Moins de stockage, plus de valorisation"](#), *Les Echos* du 24/03/09

Rapport de Christian Bataille et Claude Birraux sur l'Évaluation de la stratégie nationale de recherche en matière d'énergie, 3 mars 2008, N° 1493, p.105 à 110